



Litige avec ancien propriétaire

Par **lesyeuxdelange**, le 12/05/2014 à 10:30

Bonjour,

Mon ami à quitté son appartement en ayant fait une dedite d'un mois (en accord avec les propriétaires), nous avons fait l'état des lieux de son appartement avec les proprios et avons rendu les clefs le 3 Mai.

Le banquier de mon ami étant parti en vacances, il n'a pas pu de suite faire arreter les prélèvements du loyer, et le virement du mois de Mai a été versé aux propriétaires alors qu'il a quitté l'appartement au 3 Mai... Les propriétaires ne veulent pas rendre le loyer, et disent que selon la loi, mon ami devra payer un loyer tout les mois tant que le fameux appartement ne sera re-loué! Quand la caution ils ne la rendrons pas non plus car soit disant qu'ils n'ont l'argent pour la lui rendre...

Est ce qu'ils ont le droit de faire ça?

Que pouvons nous faire?

Par **louison123**, le 12/05/2014 à 12:17

Il faut exiger qu'ils vous rendent ce loyer dument prélevé par L+AR + la caution et les menacer d'une procédure judiciaire

Par **janus2fr**, le 12/05/2014 à 13:29

Bonjour,

Attention, vous dites "Mon ami à quitté son appartement en ayant fait une dedite d'un mois (en accord avec les propriétaires)", était-ce un simple arrangement ou bien votre ami avait-il droit au préavis réduit ? Si c'était un simple arrangement, a t-il une preuve de l'accord ?

Sinon, le locataire étant redevable du loyer et des charges jusqu'au terme du préavis légal, sauf si le logement est reloué avant, la position du bailleur peut être légale...

[citation]Les propriétaires ne veulent pas rendre le loyer, et disent que selon la loi, mon ami devra payer un loyer tout les mois tant que le fameux appartement ne sera re-loué!/[citation]

Par **lesyeuxdelange**, le 12/05/2014 à 14:19

il y a eu accord entre les propriétaires et mon ami pour qu'il n'y ai qu'un mois de préavis, les

propriétaire nous avaient demandé de faire une lettre en disant que l'on fait un mois de préavis, et ils nous ont demandé de leur donner en main propre, ce que mon ami a fait

Par **janus2fr**, le **12/05/2014** à **15:45**

Ca, c'est une chose, mais votre ami, lui, a-t-il un document prouvant l'accord du bailleur ?

Par **lesyeuxdelange**, le **13/05/2014** à **10:07**

Le propriétaire n'a donné aucun document à l'issue de l'état des lieux... Ils ont acceptés les clefs, et voilà.

Par **janus2fr**, le **13/05/2014** à **10:47**

C'est bien ce que je craignais...

Donc si votre ami est parti au bout d'un mois et que le préavis légal était de trois mois, le bailleur peut, de mauvaise foi, réclamer les loyers et charges des deux mois restants.